



# JEUNES - SAISON 2018-2019



Retrouvez les documents d'inscription sur notre site : <http://www.eso-volley.fr>

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

A : \_\_\_\_\_ (Ville / Dept)

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

## **Personnes à contacter en cas de besoin :**

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Lien avec l'adhérent : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Lien avec l'adhérent : \_\_\_\_\_

Je souhaite un reçu de la section pour l'inscription.

Je souhaite recevoir la convocation à l'Assemblée Générale au format papier (envoyée aussi par mail dans tous les cas).

**L'inscription vaut acceptation sans réserve des engagements présentés plus bas sur cette page.**

Fait le : \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal :

L'inscription se fait sur dossier complet uniquement, composé de :

- La présente fiche d'inscription complétée et signée,
- La fiche APAC (relative à l'assurance liée à la licence), complétée et signée,
- Un certificat médical daté après le 30 juin 2018, sans contre-indication à la pratique du volley-ball,
- Une photo d'identité (avec nom/prénom au dos),
- Un chèque de 27 € à l'ordre de l'ESO Volley-ball (ANCV et coupons sport acceptés),
- La demande de licence Ufolep remplie et signée.

## **Engagements :**

En s'inscrivant, l'adhérent s'engage sans réserve sur les points suivants :

- Autoriser, pour la saison sportive en cours, le club de l'ESO à prendre, diffuser ou éditer toutes images le concernant dans le cadre de la pratique du volley-ball au sein du club, afin de promouvoir ou d'informer le public sur notre sport, notre section ou notre club, sur tout type de support, tant dans des revues internes (brochure, sites Internet...) qu'auprès d'annonceurs, de journaux spécialisés ou public,
- Respecter le règlement intérieur de la section ainsi que celui du club (disponibles sur simple demande),
- Accepter la transmission des coordonnées aux autres membres de la section afin de faciliter la communication.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site Internet : <http://www.eso-volley.fr> (Le club > Section Jeunes)

Vous pouvez également nous contacter par mail : [contact@eso-volley.fr](mailto:contact@eso-volley.fr) - Facebook : <https://www.facebook.com/ESO.Volley>

No affiliation  Nom de l'association No d'adhésion  Nom  Prénom Sexe :  Homme  Femme Date de naissance  Lieu de naissance Adresse Mail  Catégorie socio-professionnelle - Présentez-vous un handicap (physique, sensoriel, psychique ou mental) ?  Non  Oui  
(Information facultative soumise au libre consentement de la personne de la communiquer. Recueillie dans le but d'adapter l'offre sportive proposée).- Acceptez-vous que la Ligue de l'enseignement, l'Ufolep ou l'Usep communiquent vos coordonnées à des tiers partenaires\* ?  Non  Oui  
(\*Par tiers partenaires, sont concernées les sociétés conventionnées pour un routage catalogue par année sportive avec clause de confidentialité pour les données fichiers - Consulter la liste des partenaires sur www.ufolep.org)

## Mes activités Ufolep

- Je suis non pratiquant.e :  Dirigeant (pas d'activité à renseigner)  Officiel (non pratiquant) <sup>(1)</sup>- Activité principale  Autres activités - Je suis pratiquant.e :  Animateur <sup>(1)</sup>  Officiel <sup>(1)</sup>  Sportif  Sans pratique compétitive <sup>(2)</sup>  
Activité principale  Autres activités Date du certificat médical <sup>(3) (4)</sup>  ou si je ne suis pas soumis au renouvellement annuel du certificat médical,  j'atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire santé  
(disponible sur : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15699.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15699.do))Etes-vous licencié.e d'une autre Fédération ?  Non  Oui, précisez Date du CASM Moto <sup>(3) (5)</sup>  et N° 

## Mes activités culturelles et Usep

## Information assurance des licenciés.es Ufolep

## Pour les licenciés Ufolep non pratiquants et pratiquants de risques R1, R2, R3, R5 ou R6 :

Votre association a souscrit auprès de l'APAC une assurance collective Multirisque Adhérents Association qui comprend la garantie « Responsabilité Civile » obligatoire. Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, elle vous propose en outre une garantie « Individuelle Accident ».

J'accepte les conditions de cette garantie « Individuelle Accident » de base <sup>(6)</sup> dont la notice d'information de garanties et de prix m'a été remise au préalable, et je souhaite souscrire l'option suivante (voir ci-dessous le tableau des garanties) :  Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 1  
 Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 2  
 Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 3 (pour les mineurs)

Pour les licenciés Ufolep de risques R5 ou R6 : Je prends note que le bénéfice des garanties d'assurances APAC est conditionné au respect des consignes et contraintes de sécurité édictées dans l'acte d'engagement joint à la notice d'information.

Date et signature obligatoire du licencié R1-R2-R3-R5-R6  
(ou si mineur, du représentant légal)**Attention:** Les licenciés résidant à l'étranger ne disposent d'aucune garantie dans le pays de leur domicile.

Nature des garanties	Garanties de base	CIP option 1	CIP Option 2	CIP Option 3 (7)
Frais de soins accident	7.623 €	7.623 €	7.623 €	7.623 €
Prothèse dentaire	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent
Lunettes de vue et lentilles	610 €	610 €	610 €	610 €
Prestations complémentaires	305 € 458 € pour les licenciés UFOLEP	1.525 €	1.525 €	1.525 €
Invalidité permanente : - de 1 à 50% - de 51 à 100%	30.490 € x taux 91.470 € x taux > 50% Maximum 60.980 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €
Décès par accident	6.098 € 7.623 € pour les licenciés UFOLEP	15.245 €	30.490 € + 7.623 € au conjoint + 3.812 € par enfant à charge (capital total maximum de 60.980 €)	6.098 € 7.623 € pour les licenciés UFOLEP
Tarifs 2018/2019	1,30 €	27,05 €	39,05 €	25,05 €

## Pour les licenciés Ufolep de risque R4

(Activités : 24021-Parachutisme - 24022-ULM - 24023-Vol à voile - 24024-Vol libre - 21031-VNM-Jet-ski)

Je prends note que ma licence ne procure aucune assurance, qu'il s'agisse de garanties en Responsabilité Civile comme de l'Individuelle Accident <sup>(8)</sup>. Je confirme avoir été informé (conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport) de l'intérêt à bénéficier de garanties Individuelle Accident couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.Date et signature obligatoire du licencié R4  
(ou si mineur, du représentant légal)

(1) Consulter le règlement technique Ufolep précisant les notions d'animateur et d'officiels sportifs. (2) La licence Ufolep portera la mention «Pas de pratique compétitive». (3) La copie du document sera remis au responsable légal ou au Président de l'association. (4) Le code du sport impose la présentation d'un certificat médical de non contre-indication pour la pratique du sport lors de la première prise de licence. Selon la nature de pratique (cf codification des activités), il est demandé un certificat médical tous les ans (si activité à conditions particulières), tous les 3 ans ou le renseignement d'un questionnaire santé (pour les activités ne nécessitant pas de certificat médical lors du renouvellement de licence). (5) Si toutes les données sont remplies la licence portera la mention «Licence Sport motocycliste». (6) En cas de non acceptation, veuillez barrer le texte et écrire la mention « sans Individuelle Accident » et contacter votre responsable associatif. La date et la signature sont obligatoires. (7) L'option 3 est réservée aux mineurs n'exerçant pas une activité salariée et aux étudiants fiscalement à charge de leurs parents. (8) Veuillez prendre contact avec le responsable légal ou le président d'association pour connaître les éventuelles garanties directement souscrites par votre association auprès d'APAC Assurances.

**TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES :** Les données à caractère personnel pouvant être recueillies par LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Ces données à caractère personnel, celles relatives aux opérations d'affiliation, à la gestion des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, et le financement du terrorisme. Ces données pourront être utilisées pour la personnalisation des offres et l'envoi d'informations sur les produits et services proposés ou distribués par LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de leurs données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Elles peuvent exercer ces droits à tout moment en adressant leur demande à l'adresse : [rgpdaffi@lialigue.org](mailto:rgpdaffi@lialigue.org). Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables.

Date d'homologation Ufolep

Et si vous choisissiez des garanties complémentaires sur mesure pour optimiser votre protection ?



Il est de notre devoir de vous informer de la possibilité qui vous est offerte de souscrire, en plus des garanties de base, des garanties complémentaires plus importantes en cas d'accident corporel lié aux activités sportives.

La solution sur mesure : l'UFOLEP a souscrit un contrat collectif d'assurance pour garantir en Responsabilité Civile à la fois votre groupement sportif affilié, ses dirigeants, ses préposés, ses licenciés et pratiquants (à l'exception des risques R4 qui nécessitent la souscription d'une police particulière). Cette Multirisque Adhérents Association peut garantir également chaque licencié en Individuelle Accident Corporel auprès de la M.A.C. (Mutuelle Accidents de la Confédération Générale des Œuvres Laïques) suivant les plafonds indiqués ci-dessous.

Les extensions proposées figurent dans le tableau ci-dessous (colonnes options) :

Nature des garanties	Garanties de base	Option 1	Option 2	Option 3*
Frais de soins accident	7.623 €	7.623 €	7.623 €	7.623 €
Prothèse dentaire par dent	336 €	336 €	336 €	336 €
Lunettes de vue et lentilles	610 €	610 €	610 €	610 €
Frais de secours et de recherches	3.049 €	3.049 €	3.049 €	3.049 €
Prestations complémentaires	458 €	1.525 €	1.525 €	1.525 €
Invalidité permanente :				
- de 1 à 50%	30.490 € x taux	76.225 € x taux	76.225 € x taux	76.225 € x taux
- de 51 à 100%	91.470 € x taux > 50% Maximum 60.980 €	228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €
Décès accidentel	7.623 €	15.245 €	30.490 € + 7.623 € au conjoint + 3.812 € par enfant à charge (capital total maximum de 60.980 €)	7.623 €
	Compris dans l'adhésion 1,30 € par an	27,05 € par an	39,05 € par an	25,05 € par an

\* Cette option 3 est réservée aux mineurs n'exerçant pas une activité salariée, ou aux étudiants jusqu'à 25 ans fiscalement à charge de leurs parents (option 1 ou 2 cependant accessible à ceux-ci).

• **Prestations complémentaires** : ces prestations compensent soit les pertes de salaire ou de revenus de l'accidenté (ou de ses parents se rendant à son chevet pour les mineurs), soit les frais de garde ou d'assistance ou de rattrapage scolaire de la victime.

• **Invalidité permanente** : les capitaux mentionnés ci-dessus sont réductibles proportionnellement au degré d'invalidité fixé par expertise.

Exemple pour la garantie de base avec une invalidité de 100% :

30.490 € x 50% ..... 15.245 €  
91.470 € x 50% ..... 45.735 €  
Total ..... 60.980 €

Exemple pour les garanties 1 - 2 - 3 avec une invalidité de 100% :

76.225 € x 50% ..... 38.113 €  
228.674 € x 50% ..... 114.337 €  
Total ..... 152.450 €

• **Décès** : l'indemnité en cas de décès de l'assuré au cours de la pratique des activités garanties est versée au profit :

- des ayants droit légaux de la victime, si celle-ci est mineure,
- au bénéficiaire désigné lors de l'adhésion si la victime est majeure, ou à défaut de bénéficiaire désigné, au conjoint de la victime, ou à défaut de ses enfants nés ou à naître ; à défaut de conjoint et d'enfants, aux ayants droit légaux.

### Attestation pour les licenciés UFOLEP exerçant des activités R1, R2, R3, R5 ou R6

Je soussigné(e) ..... licencié(e) de l'association ci-dessus mentionnée, reconnais avoir été informé(e) des garanties de base proposées avec la licence UFOLEP (dont la notice d'information m'a été remise) et des possibilités de souscription de garanties forfaitaires complémentaires.

Je souhaite bénéficier des garanties de base

J'atteste souscrire en extension, l'option :

1     2     3

Fait à ..... le .....

Signature du licencié (du représentant légal pour les mineurs) précédée de la mention « Lu et approuvé »